

# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

# PROCÈS-VERBAL

N° 54

# TROISIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE DIX HEURES

M<sup>me</sup> CROTHERS propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 203 — Loi sur la Journée des infirmières praticiennes/The Nurse Practitioner Day Act.

Il s'élève un débat.

M<sup>mes</sup> Crothers, Driedger et Wight ainsi que MM. Ewasko, Wiebe et Piwniuk interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

\_\_\_\_

M<sup>me</sup> WIGHT présente la proposition suivante :

Proposition nº 16: Inclusion en milieu scolaire

### Attendu:

que les Manitobains valorisent les différentes cultures, langues, ethnicités et identités et orientations sexuelles ainsi que les personnes handicapées;

que les Manitobains reconnaissent que la diversité dans notre province enrichit la vie de tous;

que les Manitobains veulent que la diversité des collectivités se reflète dans les écoles et qu'elle y soit encouragée;

que l'inclusion en milieu scolaire signifie que tous les élèves sont accueillis par leurs écoles et qu'ils bénéficient du soutien nécessaire pour apprendre, participer et jouir de tous les aspects de la vie scolaire;

que l'inclusion en milieu scolaire profite à tous les étudiants en encourageant une culture de diversité, d'appartenance et de respect;

qu'en offrant à tous les élèves le soutien et les occasions dont ils ont besoin, on les aide à devenir des membres actifs dans leur communauté scolaire;

que les écoles manitobaines œuvrent pour améliorer l'inclusion en concevant des programmes, des activités et des salles de classes qui permettent aux élèves d'apprendre et de participer tous ensemble,

### il est proposé:

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que l'inclusion crée un milieu d'apprentissage positif et sain pour tous les élèves;

que l'Assemblée législative encourage les divisions scolaires à continuer de développer des moyens innovateurs et créatifs de promouvoir l'inclusion pour tous les élèves dans leurs écoles.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> WIGHT, MM. EWASKO, PETTERSEN et FRIESEN, M. le *ministre* BJORNSON ainsi que MM. PEDERSEN, GOERTZEN et SCHULER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le recrutement des infirmières aux Philippines sera examinée le mardi 20 mai 2014.

#### TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* KOSTYSHYN propose la première lecture du projet de loi 71 — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

#### Présentation et lecture de pétitions :

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler la hausse de la TVP et à rétablir le droit des Manitobains de voter dans le cadre d'un référendum portant sur toute hausse de cette taxe. (C. Ramage, P. Wollman, R. Book et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (C. Bender, A. Berry, J. Mellors et autres)

M<sup>me</sup> ROWAT — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin qu'elle reconnaisse que la hausse de la TVP entraînera une croissance considérable des achats transfrontaliers et exercera une pression supplémentaire sur le secteur de la vente au détail, particulièrement sur les entreprises situées près des frontières du Manitoba, et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à annuler cette hausse afin de permettre aux consommateurs manitobains d'effectuer des achats abordables au Manitoba et de soutenir les entreprises locales. (S. Bauereiss, E. Koss, A. Ramsden et autres)

243

Le président dépose :

le rapport annuel de l'Ombudsman que prévoit la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et la Loi sur les renseignements médicaux personnels pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2013:

(Document parlementaire n° 57)

le rapport annuel de l'Ombudsman que prévoit la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2013.

(Document parlementaire n° 58)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. MARTIN, JHA, PIWNIUK, PETTERSEN et SMOOK font des déclarations de député.

Avant la période réservée aux griefs, M. GOERTZEN soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 36(1) du *Règlement*, les affaires courantes de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur l'enlèvement d'écolières au Nigéria.

M. GOERTZEN intervient sur l'urgence de la motion. L'Assemblée convient de retirer la motion.

L'Assemblée permet à M<sup>me</sup> la *ministre* IRVIN-ROSS de présenter la proposition suivante :

### Attendu:

que le groupe militant Boko Haram a enlevé, au milieu de la nuit du 15 avril 2014, environ 300 filles de leur école située à Chibok, au Nigéria;

que des gens du monde entier s'expriment publiquement afin d'attirer l'attention sur ce crime affreux;

que les actes de violence et d'abus à l'égard des femmes ont pour but, collectivement, de créer un monde où la participation des femmes à la société est limitée, où leurs droits peuvent être violés et ignorés et où leur santé mentale et physique est endommagée;

que l'éducation des filles et des femmes est primordiale pour qu'elles participent à part entière à la société et qu'elles obtiennent une véritable égalité,

## il est proposé:

que l'Assemblée législative du Manitoba condamne avec la plus grande fermeté les actes de violence qui se sont produits à Chibok, au Nigéria, ainsi que tous les actes de violence et d'asservissement que subissent les femmes dans le monde;

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à prendre toutes les mesures diplomatiques et humanitaires jugées nécessaires pour que les filles enlevées puissent rentrer chez elles et poursuivre leur éducation sans peur.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* Irvin-Ross, M. Goertzen, M<sup>me</sup> la *ministre* Marcelino (Logan), M. Gerrard, M<sup>mes</sup> Rowat, Melnick et Driedger, M. Gaudreau, M<sup>mes</sup> Mitchelson et Wight ainsi que M. Martin interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée convient de permettre au président de faire parvenir une copie de la présente proposition au président de la Chambre des communes et à celui du Sénat et que celle-ci soit distribuée à tous les membres des deux chambres.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 33 — *Loi sur les occasions d'apprentissage en milieu de travail* (marchés de travaux publics)/The Apprenticeship Employment Opportunities Act (Public Works Contracts).

Le débat se poursuit.

L'Assemblée accorde à M. GOERTZEN le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* ALLUM voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (branchement à Internet)/The Public Schools Amendment Act (Connecting Schools to the Internet).* 

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. PEDERSEN pour la reprise du débat.

MM. MALOWAY, GERRARD et GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M<sup>me</sup> la ministre IRVIN-ROSS propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 59 — Loi modifiant la Loi sur l'adoption et la Loi sur les statistiques de l'état civil (accès aux documents de naissance et d'adoption)/The Adoption Amendment and Vital Statistics Amendment Act (Opening Birth and Adoption Records).

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

## Mardi 13 mai 2014

$M^{me}$ la <i>ministre</i> IRVIN-ROSS, MM. WISHART et GERRARD, $M^{me}$ WIGHT ainsi que M. GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.
Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.
M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> IRVIN-ROSS dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 59.  (Document parlementaire n° 59)
M. le ministre LEMIEUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 56 — Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil/The Vital Statistics Amendment Act.
Il s'élève un débat.
M. le <i>ministre</i> Lemieux, M. Gerrard et M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> Howard interviennent. Sur la motion de M. Goertzen, le débat est ajourné.
La séance est levée à 16 h 55, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.
Le président,
Daryl REID